

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 16 décembre 2022

CONTRAT
CHALEUR
RENOUVELABLE :
VALIDATION DU
DEPOT DU
DOSSIER DE
CANDIDATURE
AUPRES DE
L'ADEME

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 9 décembre 2022
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° CS2022-62

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 5

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Jean-Michel VOUILLOT, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Amine MEHDI, suppléant de M. Alain LETESSIER – M. Gérard STEHLE, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Hubert BERTRAND, donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Pierrick DUCIMETIERE donne pouvoir à M. Claude THABUIS

- **Délégués excusés :**

**M. Patrice DUNAND – M. Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christophe ARMINJON –
Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD –
M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-
Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER
– M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole
VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT –
M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI –
M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Eddi ETIENNE**

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE : VALIDATION DU DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRES DE L'ADEME

Dans le cadre de la démarche TEPOS, le Genevois français vise à la fois à réduire ses consommations d'énergie, mais aussi à produire davantage d'énergie renouvelable locale pour suppléer aux ressources fossiles génératrices de pollution de l'air et de gaz à effet de serre. Le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) est responsable des 3/4 des émissions de particules, des 2/3 des consommation d'énergie, d'1/3 des émissions de GES. Il constitue donc un axe de progrès important dans la démarche de transition écologique pour lequel l'outil « Contrat de Chaleur renouvelable », proposé par l'ADEME, est un levier intéressant pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des PCAET.

La finalité d'un Contrat de Chaleur Renouvelable est de doter le territoire de moyens financiers pour qu'il développe massivement les installations de production de chaleur renouvelable. Grâce à l'ADEME et son soutien financier, l'entité porteuse du contrat apporte donc des aides financières (sous forme de subventions) à des bénéficiaires finaux du dispositif qui sont les maîtres d'ouvrages porteurs de projets, investissant dans une installation de production de chaleur renouvelable. Ces aides peuvent financer les études de faisabilité (aide à la décision) ainsi que la conception et les travaux (aide à la réalisation). Ces porteurs de projets sont des collectivités territoriales, des associations, des bailleurs, des entreprises, des établissements de santé, etc.

Le dispositif s'adresse à des projets bois-énergie, de géothermie avec pompe à chaleur (sur champ de sonde, sur eau de nappe, sur eaux usées, etc...), de solaire thermique. A la fois outil de financement mais aussi outil d'animation, le Contrat Chaleur Renouvelable a vocation à faire émerger des projets matures, mais aussi « dormants », et à moyen et long terme, à engager une réelle dynamique territoriale. Le Contrat Chaleur Renouvelable a ainsi pour objectif de réunir les « petits » projets de chaleur renouvelable, tandis que les projets de grande ampleur font l'objet de contrats spécifiques, tel que ceux portés par la SEMOP Pays de Gex Energies, sous l'impulsion de Pays de Gex Agglo, ou bien par le SIVALOR.

Le Pôle métropolitain s'est donc proposé de porter un Contrat à l'échelle du Genevois français, en accord avec d'autres partenaires tels que le Syane (syndicat des énergies de la Haute-Savoie, lui-même porteur d'un contrat sur le reste de la Haute-Savoie - excepté sur le périmètre du Grand Annecy) et le SIEA (syndicat des énergies de l'Ain), mais aussi des opérateurs comme InnoVales et l'ALEC01 capables de mobiliser et de sensibiliser les maîtres d'ouvrage potentiels.

Après plusieurs mois de réflexion et de construction, et compte-tenu du cadre posé par l'ADEME pour cette formule de contractualisation, le Pôle métropolitain est aujourd'hui en mesure de formaliser sa demande de portage d'un tel contrat dans le Genevois français. Cette demande engage le Pôle métropolitain à :

- permettre l'installation de 25,050 GWh de chaleur renouvelable
- grâce à l'émergence minimale de 12 projets, dont au moins 2 faisant appel à une autre source d'énergie que la biomasse
- bénéficiant de 12 millions d'€ d'aides ADEME, soit un taux moyen d'environ 50%
- pour une prise en compte des dépenses à compter du 15/01/2023.

Pour animer ce dispositif, le Pôle sollicite une aide contractuelle de 250 000€ sur 3 ans, bonifiée à 275 000€ considérant que des projets citoyens portés par les centrales villageoises seront mobilisés pour atteindre les objectifs cités plus haut.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois français à porter un Contrat de Chaleur Renouvelable proposé par l'ADEME ;
- **VALIDE** les objectifs de production d'énergie renouvelable envisagés dans le cadre du contrat ;
- **SOLLICITE** auprès de l'ADEME les crédits d'animation bonifiés nécessaires au portage du Contrat sur toute sa durée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à formaliser la candidature auprès des services de l'ADEME et à signer tous les documents afférents à ce projet de contractualisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 20/12/22

Publié ou notifié le 20/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français (P.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.